

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'INSTITUT de l'Inspé**

**Séance du Mercredi 09 septembre 2020 à 9h30**

Le Conseil d'Institut de l'Inspé de Franche-Comté s'est réuni le 9 septembre à 9h30, sous la présidence de madame Françoise BÉVALOT, présidente du Conseil de l'Institut.

<b>Etaient présents ou représentés :</b>	<b>Etaient excusés</b>	<b>Etaient absents</b>
<b>Représentants des personnels de l'Inspé</b> Pascal LECROART, procuration à D.Pasco Denis PASCO Emilie SAUNIER, procuration à F.Knittel Fabien KNITTEL Sylvie GUYON Matthieu LAUGIER Stéphanie ROUHIER, procuration à L.Barato Laurent BARATO Sylvie MAREY, Patrick CHATOT, Jude ANSELMET Louise BESANCON Enya MATIAS	Brice POIRSON	
<b>Représentants de l'UNIVERSITE :</b> Fabrice BOUQUET Laurence RICQ Claire DUPOUET Olivier JOUFFROY	Catherine TIRVAUDEY	
<b>Représentants du RECTORAT :</b> Françoise BEVALOT Mahdi TAMENE Séverine VANAUTRYVE, Julien ROCHE		Nadine VIESTE
<b>Représentants des Collectivités Territoriales :</b>	Virginie CHAVEY Eric KOEBERLE	
<b>Personnalités extérieures à titre personnel :</b> Elsa LANG RIPERT, Deniz GYGER-GASPOZ, procuration à F.Bévalot		
<b>Personnes invitées :</b> Jean-François CHANET, Recteur de l'académie Frédéric MUYARD, Directeur de l'Inspé Christophe TOURNEUX, DA alternance + F° continue Nathalie LEVAIN-AUBEL, DA chargée des études Romain CARRÉ, Responsable administratif Nathalie ROGGY, Secrétaire de direction		

Le quorum étant atteint, la présidente ouvre la séance à 9 h 30 et remercie les membres présents.

- 1) Approbation du CR du conseil du 14 mai (vote)
- 2) Bilan de l'année 2019-2020 / point d'actualité
- 3) Validation des M3C 2020-2021 (vote)
- 4) Campagne d'emploi 2020-2021
- 5) Point budgétaire
- 6) Questions diverses

## **1) Approbation du compte-rendu du 14 mai 2020**

*Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité (23 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention).*

## **2) Bilan de l'année 2019-2020 / point d'actualité**

Tout au long de la période de confinement, les enseignants ont été d'une grande réactivité. L'interface avec les étudiants a été bonne, bien que l'apprentissage du tout numérique ait été très précipité. Le bilan est globalement positif grâce notamment à l'appui et l'investissement du service scolarité et du service numérique. Les responsables de parcours ont été amenés à modifier toutes les modalités de contrôle de connaissances et des compétences avec en particulier la mise en place de l'entretien d'évaluation du stage à la place de la visite de stage.

Cette période chaotique n'a pas été révélatrice de décrochage notable. Les résultats sont de 80 % de réussite pour les M1 et de 87 % pour les M2.

72 % des lauréats de concours sont issus d'un Master MEEF, d'où le constat qu'il est plus favorable de suivre un Master MEEF pour réussir le concours. Cela est particulièrement marqué pour le concours de Professeur des écoles.

Depuis la rentrée, l'accès en présentiel des étudiants est autorisé. Malgré le port du masque obligatoire et une accentuation du travail de nettoyage du service logistique, nous sommes heureux de pouvoir les accueillir en présentiel.

La situation reste cependant très fragile, nous nous tenons donc prêts à toute nouvelle évolution. Les consignes relèvent de la note de cadrage de l'UFC aligné sur les règles ministérielles en vigueur.

L'UFC prévoit 4 scénarios, nous sommes actuellement, dans le jaune, soit activité normale avec port du masque obligatoire à l'intérieur des bâtiments, comme à l'extérieur.

Effectifs : le nombre d'étudiants et stagiaires inscrits est globalement légèrement à la hausse : - 5% dans le 1<sup>er</sup> degré, + 17 % dans le second degré et stable pour le master encadrement éducatif.

Mouvement des personnels : pour les Biatss 2 départs pour 3 arrivées, pour les enseignants 6 départs pour 6 arrivées (pour plus de détail vous référer au Power point joint)

Point sur la réforme : L'arrêté du Master MEEF est paru au JO le 6 août 2020. La grande différence concerne les stages pour lesquels deux cas de figure sont possibles :

- En M1 : 6 semaines de SOPA (stage d'observation et de pratique accompagnée) au cours du Master, puis 12 semaines en alternance, en responsabilité, avec contrat de travail de 12 mois consécutifs (soit au S8+S9, soit au S9+S10)
- Ou 18 semaines cumulées dont 6 semaines de SOPA en M1.  
La place du stage déterminera le reste de la maquette.

Le mémoire = 20 ECTS à minima

L'expérience professionnelle = 20 ECTS à minima

Un calendrier d'élaboration des maquettes est proposé. L'échéance imposée par le ministère est difficilement réalisable. Le réseau des Inspé demande un délai supplémentaire. Il est prévu cependant de réunir rapidement un groupe « pilote » constitué d'enseignants et de partenaires académiques, puis des groupes thématiques. Une présentation et un vote seront programmés pour le conseil d'institut de février, malgré ces délais très courts.

Le COSP, commission d'orientation scientifique et pédagogique de l'Inspé est une instance importante qu'il est urgent de réunir pour la conception de ces nouvelles maquettes.

La clé de la réussite jusqu'à présent tient principalement sur le partenariat que l'Inspé noue avec les services académiques. Le Recteur insiste sur le besoin de s'appuyer sur le monde économique. De cette période résultera une crise économique très importante qui impactera sur l'égalité des chances des élèves et des étudiants. Il est important de travailler en partenariat afin de former au mieux nos enseignants et d'aider les jeunes en grande difficulté encore plus nombreux suite à cette crise.

Le Recteur demande à porter une attention particulière à la formation professionnelle et au monde professionnel, qui ont tout à fait leur place dans le système de la formation.

La recherche a sa place également dans l'évolution de l'activité économique. Une solidarité forte doit exister entre enseignement-recherche-activité économique.

### **3) Validation des modalités de contrôle des connaissances et des compétences 2020-2021**

Les MCCC des 4 mentions, soit 17 parcours de formation en Master MEEF et DUFAE ont fait l'objet d'une évolution particulière cette année. La DGESIP a annoncé que les M3C ne seraient plus modifiables en cours d'année, c'est pourquoi, il est à anticiper toute évolution. Ce qui traduit par une précision du type d'évaluation (à distance ou en Présentiel)

Une modification a été apportée dans le parcours PE 2<sup>ème</sup> année sur l'UE4, pour plus de flexibilité sur les quatre sites. Une précision est notée dans l'UE2 pour tous les parcours concernant les modalités de l'entretien d'évaluation si la visite ne pouvait à nouveau pas avoir lieu.

Un ajout est réalisé en séance sur les modalités d'examens pour le Master mention second degré 1<sup>ère</sup> année.

*Vote des M3C après modification des 3 points précités (22 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention).*

### **4) Campagne d'emplois 2020-2021**

Cette campagne d'emplois aurait dû commencer en mars et se terminer en juillet de cette année, mais la situation sanitaire a constraint l'université à modifier les échéances. Les délais sont donc très courts et la note de cadrage non définie.

6 postes sont vacants pour les enseignants-chercheurs et 3 postes sont vacants pour les enseignants du second degré. 6 postes sur les 8 sont occupés pour cette année universitaire.

Les priorités qui sont proposées sont :

- 1 poste d'enseignant du second degré en Lettres pour le parcours MEEF 1<sup>er</sup> degré
- 1 poste d'enseignant-chercheur en Didactique des langues pour le parcours MEEF 2<sup>nd</sup> degré en Anglais.

Pour les autres postes, il apparaît plus raisonnable d'attendre la conception des nouvelles maquettes, d'où un report en 2022. En attendant les heures d'enseignement sont assurées par des ATER ou contractuels.

Fabien Knittel attire l'attention sur l'enseignement du numérique souhaiterait que le poste d'enseignant en numérique assuré par un enseignant contractuel, demandant qu'un emploi soit ouvert à la campagne d'emploi

*Vote de la campagne d'emploi (18 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions).*

**L'argumentaire sur la priorité des deux postes annoncés est joint à ce compte-rendu.**

## 5) Point budgétaire

Comme chaque année, une lettre de cadrage de l'UFC fixe les grandes orientations budgétaires de l'université et comporte 4 grands volets :

- la formation,
- la vie étudiante,
- les ressources humaines,
- les relations internationales.

Pour les composantes, la dotation allouée reste identique à 2019 et 2020. Les critères de calcul de répartition de cette dotation ont été mis à jour. Afin de participer à la santé financière de l'universitaire, il y a une contribution de chaque composante. Celle-ci reste la même que l'année passée. Pour l'Inspé, cette participation s'élève à 12 000 €.

Le taux d'exécution à ce jour est nettement plus faible que l'année dernière à la même période, cela s'explique par la crise sanitaire et les nombreuses dépenses non réalisées.

Plusieurs projets sont programmés avant fin 2020. Les projets en cours sont :

- PERSONNEL : mise à disposition d'ordinateurs portables aux administratifs ainsi qu'aux enseignants sur demande afin de palier un manque de matériel,
- ENSEIGNEMENT : équipement de salles en vidéoprojecteurs, équipement de visio conférence mobiles, mise en place d'une salle de visioconférence...
- TRAVAUX / RENOVATION : travaux de rénovation des appartements et des extérieurs, divers travaux de mise en sécurité...

Les investissements sont priorisés par la composante, mais peuvent faire l'objet de mutualisation avec d'autres composantes en cas de besoin (prêt de matériel...)

Concernant les recettes, les recettes propres sont en légère baisse par rapport à l'année passée du fait de l'estimation d'une baisse des recettes de restauration ainsi que d'un changement de traitement concernant la gestion des appels à projets ainsi que du CR financier. Globalement, les crédits ouverts pour la composante de 1 055K€ sur le BI 2020 contre 999K€ sur le BI 2021. Cette différence étant surtout liée au CR financier qui n'a pas d'impact sur la capacité à dépenser.

Un point est fait sur l'achat de masques. Une démarche est en cours à l'université pour la mise à disposition de masques aux étudiants et d'un complément de masques au personnel.

Denis Pasco souhaiterait qu'une stratégie de dépense soit plus anticipée afin que le taux d'exécution en septembre, soit plus élevé.

Laurence Ricq souligne que les demandes d'investissement de l'Inspé sont en cohérence avec le projet de l'établissement.

*Ce budget est approuvé à l'unanimité moins 3 abstentions (19 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions).*

## 6) Questions diverses

- " Nous nous inquiétons de la situation financière de nos étudiants. L'une des traductions visibles est que certains d'entre-eux ne déjeunent pas le midi. Est-ce que l'INSPE peut diminuer temporairement le coût du ticket de restauration pour les étudiants non fonctionnaires-stagiaires afin de permettre à tous de manger correctement et de ne pas être en difficulté pour préparer leur diplôme et leur concours ? Une diminution à 1€ serait cohérente avec le tarif CROUS. Nous savons que cela rogne sur le budget général de la composante, mais le soutien aux étudiants dans cette période est fondamental."

⇒ La restauration de l'Inspé ne fait pas partie du CROUS, il n'est donc pas possible que nos étudiants bénéficient de ce dispositif mis en place pour les bénéficiaires du CROUS. En revanche, conscients de la difficulté financière de certains étudiants, un courrier sera présenté au Président de l'Université pour l'aligner au plus juste sur le tarif du CROUS.

- 2- En lien avec la rémunération du suivi des mémoires

*" Nous avions reçu un message d'Amela Agic le 26 juin fixant la rémunération d'un suivi de mémoire de M1 à 2h TD et le suivi d'un mémoire de M2 à 5H TD. Lors de la réunion de rentrée, il a été précisé que le suivi d'un mémoire de M2 était désormais de 4h TD. Est-il possible de connaître plus précisément les raisons de ce changement et la position des autres composantes ? "*

⇒ Le référentiel de l'Université stipule 4h TD pour un suivi de mémoire M2. L'Inspé doit suivre ce référentiel malgré ses spécificités. La pratique des années passées fixant à 5h ce suivi ne peut plus avoir lieu. Le message de Madame Agic a échappé à la vigilance de la direction, cependant ce sont bien 5h qui ont été comptabilisées pour 2019-2020. Par ailleurs, les 42 ou 84 heures de limites imposées par le référentiel UFC par enseignant-chercheur ou enseignant n'est pas réaliste, cette question devra être débattue au niveau de l'UFC.

- 3- En lien avec la rémunération du suivi des déplacements

*Le CR du conseil d'Institut de Septembre 2019 mentionnait le déblocage d'une enveloppe de 7500 euros pour "prendre en compte les temps de déplacements sur les sites", ce qui représentait une très bonne nouvelle. Savez-vous comment cette prise en compte a été opérationnalisée en 2019/20 ? Qu'en est-il pour 2020-21 ? Si cet aspect n'a pas été renouvelé pour 2020-21, quelles sont les leviers administratifs à saisir pour renouveler cette demande ?*

Pour rappel, CR de Conseil du 27 Septembre 2019, p.3 : *"Catherine Caille-Cattin rappelle que l'Inspé a la particularité d'être localisé sur quatre départements et que le temps de déplacement des enseignants entre les quatre sites n'est pas pris en compte. Depuis cette année, suite à nos demandes réitérées, l'Université accorde la somme de 7 500 € pour la prise en compte de ces déplacements."*

⇒ La somme de 7 500 € allouée par l'Université est reconduite cette année, elle rentre dans le budget et servira à payer une partie des frais de déplacement. Dans aucun cas, il ne sera possible de prendre en charge le temps de ces déplacements.

- 4- En prévision du travail sur les maquettes et la mise en œuvre pédagogique de la réforme :

*Un COSP sera-t-il / a-t-il été renouvelé ? Plus globalement, comment le travail sur les nouvelles maquettes et la réforme est-il envisagé/planifié ? (travaux en collèges disciplinaires élargis, au sein du groupe de responsables des masters, groupes de travail sur la base du volontariat... ? Quelle articulation avec les collègues du rectorat / de l'Education Nationale ?)*

⇒ Cette question a été vu précédemment, un échéancier est déjà élaboré et des groupes pilote et de travail seront réunis très rapidement. Le COSP se réunira prochainement avec en partie une nouvelle composition.

- 5. En lien avec l'utilisation de la classe laboratoire.

*Existe-t-il une charte, des règles claires concernant l'usage de la classe laboratoire pour la recherche ? Un chercheur de la FR\_EDUC (enseignant ou non à l'INSPE) peut-il utiliser la classe laboratoire dans le cadre de ses recherches et bénéficier d'un soutien technique sans contrepartie financière ?*

⇒ Une charte avait été proposée à un précédent conseil mais non retenue. Une nouvelle charte est à réécrire. Cette classe laboratoire doit bien sûr servir à la recherche.

La Présidente du Conseil d'institut  
De l'Inspé de l'Université  
de Franche-Comté, académie de Besançon



Françoise BEVALOT